

## Université des développeurs

Module "D" 2017 : Initiation - Réglementation des aides aux entreprises

De nombreux changements sont intervenus dans la réglementation après la loi NOTRE qui confie de nouvelles compétences aux Régions, prévoit une montée en charge des compétences des EPCI et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Pour mieux comprendre le système complexe des aides publiques et la réglementation européenne, le RDECVL propose à ses membres une formation d'initiation en matière des régimes d'aides en faveur des entreprises. Cette session vous permettra d'appréhender la réglementation en vigueur, savoir appliquer les régimes d'aides en fonction des projets.

### Pour qui ?

Membres du RDECVL

- Chargés de mission Développement économique au sein des EPCI
- Chargés de mission des organismes de recherche et développement
- Chargés de mission des Pôles de compétitivité, des clusters et des centres de compétences
- Conseillers en développement économique

### Pré-requis

Avoir une activité en lien avec le développement économique des entreprises

Accompagner les porteurs de projets

### Les + de la formation

**Des cas pratiques** vous permettent d'appliquer en temps réel les éléments abordés

**Une formation concrète** : vous amenez vos cas, et vous avez la possibilité d'y trouver des réponses pendant la formation

**La formation s'adapte à votre niveau** : de l'apprentissage des méthodes et des outils, au renforcement et à l'amélioration de vos compétences

### Objectifs de la formation

- Savoir analyser un projet d'aide pour savoir s'il est soumis à la réglementation européenne des aides d'État ;
- Savoir choisir un régime d'aide pour intervenir en faveur d'une entreprise ;
- Savoir appliquer un régime d'aide ;
- Savoir vérifier les règles de cumul d'aides.

### Contenu de formation

#### I. Droit européen : les nouveaux régimes d'aides d'Etat

- Le rappel du contexte institutionnel et juridique ;
- La nouvelle architecture des compétences ;
- Les aides aux entreprises relevant de la compétence de la Région ;
- Les aides à l'immobilier d'entreprise ;
- Les aides au secteur de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche et la forêt ;
- Les aides aux entreprises en difficulté ;
- Les aides au maintien des services en milieu rural ;
- Les dispositifs d'ingénierie financière ;
- La participation au capital des sociétés commerciales ;

#### II. Droit européen - Les aides d'Etat et des SIEG (Services d'intérêt économique général) :

- La philosophie, les bases et les principes juridiques ;
- Les aides de minimis ;
- Les aides à l'investissement productif : AFR / PME ;
- Les aides à la RDI ;
- Le financement des opérations et actions collectives ;
- Les Aides à l'emploi et la formation ;
- Les modalités de calcul et de plafonnement des aides.

### Étude de cas

- Calcul des aides de "minimis"
- Etudes des cas relatifs aux différents régimes d'aide applicables.

Les stagiaires peuvent soumettre leur "cas de figure", sous condition de le transmettre au formateur une semaine avant la formation.

### Moyens pédagogiques

#### Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposés
- ✓ Echanges entre participants
- ✓ Etudes de cas et mises en situation
- ✓ Exercices de groupe, exercices individuels

#### Documents remis aux stagiaires :

- ✓ Support pédagogique du participant
- ✓ Attestation de stage

#### Modalités d'évaluation de la formation :

- ✓ Exercices en cours de stage
- ✓ Grille d'évaluation de l'atteinte des objectifs

### Profil de l'intervenant

Jean-Pierre BOVE  
jbove@fcae.eu  
06 52 05 19 70



Créateur et dirigeant de l'entreprise FCAE, Jean-Pierre BOVE se spécialise dans les aides publiques aux entreprises, l'ingénierie financière et les cofinancements européens.

Il était chargé de la négociation du zonage des aides (AFR) pour la période 2007-2013, la mise en place des dispositifs d'aide aux entreprises utilisés dans les régions françaises dans les programmes de développement régional en liaison avec les ministères, les services régionaux de l'Etat et des collectivités.

### Information

DUREE DE LA FORMATION :

1 journée (7 heures)

PRIX :

- La formation est gratuite pour les membres du RDECVL
- Le transport et le déjeuner sont à la charge de chaque stagiaire

Contact inscription :

Estelle Vitali 02 38 88 86 07

estelle.vitali@devup-centrevaldeloire.fr

www.devup-centrevaldeloire.fr

DEV'UP Centre-Val de Loire

6 rue du Carbone 45072 Orléans

L'activité de formation professionnelle de DEV'UP est enregistrée sous le numéro 24 45 02702 45 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire.